

Don patriotique de vingt-sept paroisses du bailliage de Thann en Haute-Alsace, lors de la séance du 2 janvier 1790

Marc David Lavie

Citer ce document / Cite this document :

Lavie Marc David. Don patriotique de vingt-sept paroisses du bailliage de Thann en Haute-Alsace, lors de la séance du 2 janvier 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5487_t1_0060_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2020

Les autres dons patriotiques proviennent :

De la ville de Beauvais, qui offre un marc deux onces trois gros vingt-quatre grains d'or ; et cent quatre-vingt-sept marcs cinq onces six gros et demi d'argent fournis, en partie par le chapitre de la cathédrale, en partie par les chanoines réguliers de Saint-Quentin et en partie par les citoyens : ce produit ne forme que les deux tiers de l'offrande totale des différentes classes d'habitants, parce que le dernier tiers a été versé dans la caisse de l'atelier de charité, établi en faveur des ouvriers des fabriques de la ville, dont un grand nombre est sans travail par l'inaction des manufactures.

Les représentants de la ville de Beauvais sont admis à la séance.

Une députation du district de Saint-Germain-Auxerrois offre soixante-cinq marcs une once vingt-un deniers d'argent, provenant des boucles d'argent des citoyens de ce district ; plus sept onces d'argent plus une once un gros et demi, douze grains d'or.

Les représentants de ce district sont également admis à la séance.

Une autre députation du district des capucins de la Chaussée-d'Antin dépose sur le bureau quatre-vingt-dix paires et demie de boucles d'argent des habitants de ce district, avec plusieurs bijoux, deux couverts d'argents, plus trente livres en espèces.

La députation est admise à assister à la séance.

M. le Président annonce ensuite l'offrande des boucles d'argent de plusieurs citoyens de la ville de Privas en Vivarais, pesant ensemble quatorze marcs deux onces. Ces citoyens regrettent que la stagnation du commerce ne leur permette pas d'offrir davantage.

M. Berthomier de la Villette, membre de l'Assemblée, présente, au nom de la paroisse d'Igrande en Bourbonnais, un don patriotique consistant, 1° dans le produit de l'imposition des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789, qui montent à six cent vingt-neuf livres ; 2° dans la soumission de payer, pendant les trois années de la contribution patriotique, la corvée qu'ils payaient au seigneur, et montant à 750 livres. 3° Les habitants d'Igrande ont contribué entre eux pour la somme de 2,869 livres sur laquelle ils donnent comptant celle de 2,124 livres.

M. Lavie, député de Belfort, présente, au nom de vingt-sept paroisses du bailliage de Thann en Haute-Alsace, la délibération qu'elles ont prise en présence de leurs syndics et de leurs pasteurs, aussi infatigables pour le bien de la patrie que pour le bonheur spirituel de leurs ouailles, d'offrir en don patriotique le montant des impositions des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789, ce qui produira une somme d'environ 20,000 livres. A cette offrande sont joints des mémoires et adresses contenant différentes demandes et adhésions à tous les décrets de l'Assemblée nationale.

M. Treilhard, l'un de MM. les secrétaires, fait lecture du procès-verbal du 31 décembre.

M. de Bonnal, évêque de Clermont. Je demande que la lettre de M. Dubois de Crancé à l'armée ne soit pas insérée au procès-verbal.

M. Etabaud de Saint-Etienne. L'Assemblée,

justement alarmée de bruits insidieux qui se sont répandus chez les militaires, au sujet des expressions de M. Dubois de Crancé, dans son opinion sur le recrutement de l'armée, ayant à cœur de témoigner aux braves officiers et soldats les sentiments de confiance et d'estime dont elle est remplie pour des soldats citoyens, doit décréter que non-seulement la lettre de M. Dubois de Crancé sera insérée dans le procès-verbal, mais qu'elle sera envoyée à tous les officiers municipaux des villes où il y a garnison, avec injonction de la communiquer, au nom de l'Assemblée, aux bas-officiers et soldats des régiments, soit en leur faisant lire cette lettre à la parade, soit en la communiquant aux soldats dans les chambres.

M. d'Ailly. Nous avons été témoins de l'acharnement avec lequel on a voulu faire lire la lettre du régiment d'Auvergne ; il faut donner à la justification une publicité égale à celle de l'accusation.

M. le Président met aux voix, et l'Assemblée décrète que la lettre de M. de Crancé demeurerait dans le procès-verbal.

M. Duport. J'ajoute qu'il faut calmer l'inquiétude naissante de l'armée, et charger M. le président d'écrire une lettre à tous les régiments, pour exprimer les sentiments de l'Assemblée à leur égard.

M. Duhart. Je demande que l'on envoie en même temps le discours de M. de Crancé.

M. Charles de Lameth. Je demande si l'intention du préopinant est que l'on trouve dans ce discours des expressions qui inculpent un de nos confrères : nous avons le projet de calmer une fermentation dangereuse et non de l'augmenter.

M. le vicomte de Noailles. Je trouve inutile d'envoyer une lettre aux municipalités. Je donne la préférence à la motion de M. Duport, en ajoutant que la lettre sera lue à la parade.

M. Nairac. C'est au ministre de la guerre à envoyer la lettre aux garnisons.

M. de Liancourt. La délicatesse et l'honneur sont les vertus caractéristiques du militaire français, et les représentants de la nation doivent maintenir cet esprit. Comment peut-on douter, d'après cela, si l'on doit faire part à l'armée des sentiments d'estime que la nation a pour elle ?

M. Gaultier de Biauzat. Je déclare que l'on a écrit à tous les régiments du royaume, et je demande que le comité des recherches soit chargé d'en découvrir les auteurs.

M. le marquis de Wrigny. Je demande que l'on renvoie au comité militaire, pour déterminer ce qu'il y a à faire.

M. de Cazalès. Je demande que l'on se borne à faire connaître aux régiments, par M. le président, les sentiments de l'Assemblée nationale pour l'armée.

M. Emmery. J'insiste pour qu'on délibère sur l'amendement de M. Gaultier de Biauzat, tendant à rechercher ceux qui, pour soulever l'armée, ont